

DLA/MADB

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL

CIRCULAIRE N° 986 du 20 Avril 2000

----- 0 -----

Objet : Gestion du régime
de l'Admission Temporaire
pour transformation

Réf : CIRC 855 du 11/08/97
966 du 29/12/99
971 du 25/01/00
976 du 29/02/00
977 du 29/02/00

Dans le but d'identifier les sociétés et d'actualiser leurs dossiers, pour préparer la session prochaine de la commission d'attribution des agréments d'admission temporaire pour transformation, j'ai l'honneur d'inviter toutes les sociétés ayant sollicité le bénéfice dudit régime, à se présenter au Bureau des Régimes Economiques avant le 28 Avril 2000.

Je précise que les sociétés bénéficiant actuellement de mesures provisoires sont également concernées.

A défaut de cette formalité, les sociétés non identifiées verront leur dossier rejeté.


G. Y. AMAFOU